Sécheresse : Les Loges-en-Josas en situation de vigilance sur la ressource en eau



Les conditions météorologiques récentes, marquées par une baisse des températures et quelques précipitations, ont permis une stabilisation temporaire des débits des cours d'eau dans les Yvelines. La situation reste néanmoins surveillée à l'échelle du département.

Depuis le jeudi 27 août 2026, notre commune est concernée par les mesures de vigilance, premier des quatre niveaux d'alerte sécheresse (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise), conformément au nouvel arrêté préfectoral n° 78-2026-08-26-00003. Contrairement à d'autres secteurs du département placés en alerte, alerte renforcée ou crise, aucune restriction d'usage n'est imposée aux Loges-en-Josas à ce stade.

Chacun est toutefois invité à adopter, dès à présent, des gestes responsables pour préserver la ressource en eau :

- limiter autant que possible les usages d'eau non indispensables ;
- pailler les sols afin de limiter l'évaporation ;
- récupérer l'eau de pluie pour les usages extérieurs ;
- réutiliser, lorsque cela est possible et approprié, certaines eaux domestiques ;
- privilégier les douches aux bains et installer des équipements économes en eau sur les robinets.

L'évolution de la situation et le détail des mesures applicables aux communes voisines sont consultables

sur le site officiel vigieau.gouv.fr.



Lien associé

[VigiEau vigieau.gouv.fr](vigieau.gouv.fr)

Document associé

SE_ACA_VO_AP_78-2026-08-26-00003_20260826_AP_4_ALERTE_RENFORCEE_1_ALERTE_VF 6,58 Mo, pdf

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF